

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 16 Méthodologie de la recherche sociale			
Code	SOAS2B16AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Campus Mons Myriam LELEU (myriam.leleu@helha.be) Bernadette WYNANTS (bernadette.wynants@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies Bruno HAUTENNE (bruno.hautenne@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies (HD) José Luis PINILLA OBLANCA (jose.luis.pinilla.oblanca@helha.be)</p> <p>HELHa Louvain-la-Neuve Isabelle LACOURT (isabelle.lacourt@helha.be) David LALOY (david.laloy@helha.be) Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be) Marie SCHOTS (marie.schots@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à l'acquisition de savoir-faire spécifiques permettant de relier le champ de la recherche sociale à la pratique du travail social. Elle permet à l'étudiant d'expérimenter les outils et méthodologies de la recherche utiles à l'analyse des faits sociaux.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
 - 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
 - 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier, décrire et appliquer les étapes clés à mettre en place lors de la réalisation d'une recherche sociale
- II. Utiliser les méthodes qualitatives et quantitatives propres à la recherche sociale
- III. Mobiliser et organiser des informations pour en dégager une analyse rigoureuse des faits sociaux
- IV. Tirer les enseignements de la recherche au niveau de la pratique du travail social
- V. Développer un positionnement professionnel à partir de cette analyse

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOAS2B16ASA Méthodologie de la recherche sociale 48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS2B16ASA Méthodologie de la recherche sociale 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 2

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Méthodologie de la recherche sociale			
Code	11_SOAS2B16ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle LACOURT (isabelle.lacourt@helha.be) David LALOY (david.laloy@helha.be) Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be) Marie SCHOTS (marie.schots@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage se situe dans le prolongement de celle intitulée "Introduction à la Démarche de Recherche (IDR)" dispensée en B1 et se veut une amorce à l'élaboration d'un TFE (B3).

Dans leur futur métier, les assistants sociaux seront très probablement amenés à utiliser des recherches sociales (voire à en réaliser eux-mêmes). Pour bien les utiliser il est nécessaire de comprendre comment ces recherches ont été réalisées.

Le cours part d'un présupposé général : la recherche déconstruit le social et opère une rupture avec le sens commun. Il va ainsi s'agir de montrer comment cette déconstruction s'opère concrètement.

Cette activité d'apprentissage est composée de deux volets.

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

Le volet 1 "apport théorique" a pour objectif de fournir aux étudiants des balises relatives à la démarche scientifique de recherche en Sciences Sociales.

Ce volet est construit autour de cinq objectifs :

Amener les étudiant-e-s à :

1. **Comprendre ce que l'on entend par "recherche sociale"** (les objectifs d'une recherche sociale, son utilité, les étapes qui la constituent et les exigences qu'elle requiert).
2. **Définir ce que l'on va chercher** (la question de départ, l'exploration et la problématique de recherche).
3. **Opérationnaliser une problématique de recherche** (définir des hypothèses, construire des concepts et des indicateurs).
4. **Recueillir des données** (définir un échantillon et choisir un mode de recueil de données).
5. **Analyser des données** ("monter en généralité").

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

Le volet 2 comprend 3 Ateliers d'Application organisés de la manière suivante:

- Un 1er Atelier consacré à la construction de la question de départ et à la recherche exploratoire
- Un 2ème Atelier consacré à l'analyse de données chiffrées
- Un 3ème Atelier consacré à la construction du modèle d'analyse (hypothèse et concepts) et le recueil des données.

Les objectifs visés par ces ateliers sont :

- s'approprier pratiquement certains aspects de la démarche scientifique de recherche
- se tester dans leur mise en œuvre
- contribuer à la construction de leur positionnement professionnel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

VOLET 1 : APPORT THEORIQUE

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant-e sera capable de :

- Identifier/décrire des étapes-clés qui doivent être mises en place lorsqu'on désire réaliser une recherche en Sciences Sociales
- Définir les concepts et notions relatifs à la démarche de recherche vus au cours (indiqués dans la rubrique "contenu")
- Illustrer ces concepts et notions à partir d'exemples concrets
- Expliquer la manière dont des résultats de recherche ont été produits
- A partir de situations concrètes, évaluer et critiquer des recherches en Sciences Sociales
- Décrire et illustrer les liens entre le champ de la recherche sociale et celui de la pratique du travail social

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

A l'issue de l'Atelier 1, l'étudiant-e sera capable de :

- sélectionner et recueillir :
 - des sources écrites,
 - des entretiens exploratoires auprès d'interlocuteurs privilégiés,
 - des données statistiques existantes ;
- exploiter le contenu des sources écrites et entretiens : refléter les idées, les conceptions et controverses essentielles par rapport à la question ;
- assurer la vérification et la critique des sources retenues ;
- construire et exprimer un positionnement professionnel à partir des données recueillies ;
- présenter oralement les résultats de la recherche exploratoire.

A l'issue de l'Atelier 2, l'étudiant-e sera capable de :

- analyser des données brutes,
- lire correctement des données chiffrées en termes de signification,
- présenter correctement des données chiffrées,
- critiquer la valeur de données chiffrées.

A l'issue de l'Atelier 3, l'étudiant-e sera capable de :

- formuler une hypothèse centrale qui pourrait être soumise à vérification empirique,
- construire les concepts mis en relation par l'hypothèse,
- délimiter le champ d'investigation,
- choisir et construire (en partie) le ou les instruments de collecte (NB : dans cet atelier 3, les étudiants ne vont plus sur le terrain collecter les données comme dans l'atelier 1).

A l'issue des trois ateliers d'application, l'étudiant-e sera potentiellement capable de s'inscrire dans une dynamique de groupe permettant de réaliser une recherche en sciences sociales. Il sera notamment en capacité de :

- identifier les conditions nécessaires au fonctionnement « efficace » d'un groupe de travail dans le cadre d'une recherche
- identifier les contributions que chaque étudiant-e peut apporter au travail de groupe dans le cadre d'une recherche
- produire une analyse réflexive du mode de fonctionnement d'un groupe dans le cadre d'une recherche

Ces acquis d'apprentissages liés à la dynamique de groupe sont mis au travail via une collaboration avec le cours de

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

INTRODUCTION

QU'EST-CE QU'UNE RECHERCHE SOCIALE ?

1.1 Les étapes de la recherche

1.2 La rupture avec le « sens commun »

1.3 Construction

1.4 Constatation

1.5 Différents types de recherches

2. DEFINIR CE QUE L'ON VA CHERCHER

2.1 La question de départ

2.2 L'exploration

2.3 La problématique

3. OPERATIONNALISER

3.1 Définir des hypothèses de recherche

3.2 Construire des concepts et des indicateurs

4. RECUEILLIR DES DONNEES

4.1 L'entretien de recherche

4.1.1 Différents types d'entretiens

4.1.2 Comment mener un entretien ?

4.1.3 Que faire avec les entretiens ? L'analyse de contenu

4.1.4 Combien de personnes interroger ? L'échantillonnage dans le cadre d'une analyse qualitative

4.1.5. Apports et limites de la méthode de l'entretien

4.1.6 L'entretien collectif

4.2. Le questionnaire

4.2.1 L'échantillonnage dans le cadre d'une recherche qui mobilise la méthode du questionnaire

4.3 L'observation directe

4.4 Parenthèse à propos de l'enquête ethnographique

4.5 Un type de recherche particulier : la recherche-action

5. PRESENTER LES RESULTATS ET CONCLUSIONS D'UNE RECHERCHE

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

Selon son intérêt respectif, chaque groupe d'étudiant-e-s travaillera au départ d'un questionnement ayant trait à l'un des secteurs du travail social.

Concepts/clés :

Question de départ / Recherche exploratoire / Résumé / Synthèse / Analyse comparative / Questionnement / Données brutes / Tableau de fréquences / Pourcentage / Diagramme en bâtons / Diagramme circulaire / Ligne brisée / Histogramme / Diagramme de dispersion / Interprétation de données chiffrées / Excel / Feuille de calcul / Hypothèse d'explication / Concept / Champ d'investigation / Mode de collecte des données.

Démarches d'apprentissage

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

- Cours magistral
- Approche inductive
- Approche interactive
- Invitation d'intervenants extérieurs

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

- Travail en groupe de 4 ou 5 étudiant-e-s assistés par un enseignant

- Travail en autonomie inscrit à l'horaire

Dispositifs d'aide à la réussite

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

- Chaque séance de cours comprend un ou plusieurs exercices permettant aux étudiant-e-s de vérifier leur compréhension de la théorie exposée
- "Examen-blanc" et temps de questions/réponses lors de la dernière séance de cours

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

- Encadrement de chaque groupe par un-e enseignant-e durant une partie des ateliers
- Mise en place d'une collaboration entre le cours de Méthodologie de la Recherche Sociale et le cours de Psychologie Sociale dans le cadre duquel des outils d'analyse et de gestion de la dynamique de groupe sont proposés aux étudiants. Ces outils permettent aux étudiant-e-s d'analyser et de gérer au mieux les conflits qui pourraient survenir au sein des groupes et entraver le bon fonctionnement de ceux-ci dans l'objectif de réussir au mieux les travaux.

Ouvrages de référence

- Barbillon, E., & Le Roy, J. (2012). *Petit manuel méthodologique de l'entretien de recherche. De la problématique à l'analyse*. Paris : Enrick.
- Beaud, S., & Weber F., (2003). *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris: La Découverte.
- Becker, H.S. (2002). *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris: La Découverte (trad. fr.).
- Bertaux, D. (2005). *Le récit de vie*, Paris : Nathan.
- Berthier, N. (2010). *Les techniques d'enquête en Sciences Sociales*, Paris : Armand Colin.
- Blanchet, A., & Gotman, A., (2009) *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*. Paris : Armand Colin.
- Depelteau, F. (2010). *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*, Bruxelles : De Boeck.
- Gauthier, B. (2009). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Giroux, S., & Tremblay G., (2009). *Méthodologie des sciences humaines. La recherche en action*, Québec : Editions du Renouveau Pédagogique.
- Grinschpoun, M-F. (2012). *Construire un projet de recherche en sciences humaines et sociales : une procédure de mise en lien*, Paris : Enrick.
- Kevassay, S. (2008). *Mémoire de recherche en sciences sociales*, Paris : Vuibert.
- Lievre, P (dir.) (2006). *Manuel d'initiation à la recherche en travail social : construire un mémoire professionnel*, Rennes : ENSP.
- Quivy, R. & Van Campenhoudt L. (2011). *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris : Dunod.

Supports

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

- Syllabus
- Notes de cours
- Powerpoint

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

- Bibliothèque-Centre de Documentation (BCD) de l'Institut
- Documents expliquant la nature des travaux demandés pour chaque atelier (édités en format papier et déposés également sur Claroline)
- Notes de cours de l'Apport théorique (Volet 1)
- Liste de centres de documentation spécialisés en Belgique (Classement par thématiques) établie par la BCD de l'Institut et déposée sur Claroline

4. Modalités d'évaluation

Principe

VOLET 1 : APPORT THÉORIQUE

Il s'agit d'un examen écrit comportant 4 questions. Les critères et modalités d'évaluation sont identiques en première et en deuxième session.

Cet examen vise à évaluer :

- La connaissance de la matière.
- La capacité à utiliser cette matière pour l'appliquer à des cas concrets.
- Une attention toute particulière est donnée à l'argumentation des réponses.

Par conséquent, la seule étude "par cœur" de la matière ne permet pas de réussir l'évaluation. La matière doit être comprise et doit pouvoir être appliquée.

Les exercices réalisés au cours sont proches des exercices demandés lors de l'examen et permettent donc de s'y préparer.

Un examen "blanc" sera également organisé lors de la dernière séance de cours.

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

- Un travail écrit est demandé pour chacun des trois ateliers. Un document détaillant les modalités et consignes particulières pour chacun des travaux ainsi que pour la participation attendue à chaque atelier sera remis et expliqué aux étudiant-e-s lors d'une séance collective de présentation et de constitution des groupes de travail; il sera également déposé sur Claroline.
- En janvier, le travail demandé dans le cadre du 1er atelier d'application, fait l'objet d'une évaluation dont le résultat sera joint aux résultats obtenus dans les 2 autres ateliers d'application du 2ème quadrimestre ainsi qu'au volet 1, Apport théorique, du 1er quadrimestre. Les points sont donc conservés en vue de la 1ère session de juin.
- L'évaluation de chaque atelier d'application 1-2-3 intègre la participation obligatoire de l'étudiant-e aux différentes séances de travail qui sont organisées. L'absence injustifiée à une ou plusieurs de ces séances de travail est sanctionnée, pour l'étudiant-e concerné-e, par le retrait de 2 points par séance manquée.
- Par exception au principe ci-dessus, dans l'atelier d'application 1, l'absence injustifiée d'un étudiant-e à la présentation collective du travail par le groupe dont il fait partie équivalra à un zéro pour la partie « intervention personnelle dans la présentation orale du travail de groupe » comme pour la partie « coordination collective de la présentation orale du travail de groupe ».
- Le principe de ces ateliers est que l'implication, la prise en charge et la réalisation des tâches, fixées d'un commun accord au sein du groupe, constitue la démarche attendue de chaque étudiant-e dans le cadre de sa formation et compte-tenu des multiples contraintes que celle-ci comprend. Aussi, quelles que soient les difficultés qui pourraient parfois être rencontrées dans la mise en œuvre collective du travail, chaque travail remis à l'enseignant-e doit reprendre les nom et prénom de chaque étudiant-e faisant officiellement partie du groupe.
- En cas de difficulté avérée au sein d'un groupe, celui-ci prendra contact avec l'enseignant-e-titulaire afin de faire état de la situation. Cette prise de contact doit se faire avant la remise du travail de l'ATAP1.
- Pour chaque atelier d'application, la non-remise de travaux dans les délais prévus, sans justification, entraîne pour l'ensemble du groupe l'attribution de la note « PP » (Pas Présenté) pour non-respect des modalités de travail. Cette note obtenue dans un atelier d'application est englobante des autres résultats éventuellement obtenus en MRS.
- Si un travail individuel est remis d'initiative par un-e étudiant-e qui n'aurait pas participé à une démarche de groupe et n'aurait donc pas, de ce fait, respecté les consignes fixées, la note de ce travail sera un « PP » (Pas Présenté) pour non-respect des modalités de travail
- En 2e session, l'étudiant-e qui a été ajourné-e au niveau de l'UE-MRS, devra représenter la présentation orale des résultats de la recherche exploratoire et/ou chaque travail correspondant respectivement à l'atelier/aux ateliers dans lequel/lesquels il a échoué.
- Les modalités propres à chacun seront communiquées à l'étudiant-e lors de la consultation des copies dont la date est fixée par l'enseignant-e et communiquée officiellement aux valves. Tout étudiant-e ajourné-e doit donc prendre contact avec l'enseignant-e précisément à ce moment-là. Sauf cas de force majeure dûment avérée, toute autre initiative de l'étudiant-e à ce propos ne sera pas considérée comme recevable.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	40	Exm	60	Exm	100

Eve = Évaluation écrite, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

VOLET 2 : ATELIERS D'APPLICATION

Principe général : la note de l'UE-Méthodologie de la recherche sociale est obtenue par addition des notes obtenues lors des évaluations du volet Apport théorique et du volet Ateliers d'application.

Exception

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans le volet Apport Théorique ou dans l'un des 3 Ateliers d'application, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble du cours (quelle que soit la note obtenue pour l'autre volet ou les autres ateliers).

Le principe général et l'exception en matière de pondération et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

En cas d'ajournement pour l'UE-Méthodologie de la recherche sociale à l'évaluation de septembre, (moins de 10/20 à l'ensemble du cours),

pour le volet Apport Théorique et/ou chacun des 3 Ateliers d'application pour le(s)quel(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR :

il doit représenter en septembre l'évaluation correspondant à ce volet ou Atelier ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de la matière correspondante et voit la note partielle de ce volet ou Atelier maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite du cours);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à ce volet ou Atelier.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).